



Figeac, le 23 juin 2016

## **FIGEAC AÉRO, LAUREATE DU PROGRAMME EUROPEAN BUSINESS AWARDS 2015/16**

Le Groupe Figeac Aéro (code mnémorique : FGA), partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique est heureux d'annoncer avoir reçu le Prix Entreprise de l'année (chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros) dans le cadre du programme European Business Awards 2015/16, sponsorisé par RSM.

Figeac Aéro a remporté cette récompense prestigieuse à l'issue d'un parcours de 16 mois dans ce qui représente la plus grande compétition d'entreprises d'Europe, avec, cette année, la participation de plus de 32 000 entreprises, et pour laquelle le vote du public a généré plus de 227 000 voix en provenance du monde entier.

Les entreprises lauréates des 11 catégories ont suivi un processus de soumission par écrit, de sélection de vidéos de candidature et d'entretiens en face-à-face, puis ont été retenues pour constituer les 678 champions nationaux et les 110 récipiendaires du Ruban d'Honneur, avant d'atteindre la phase finale.

Jean-Claude Maillard, Président Directeur Général Fondateur de Figeac Aéro a déclaré « *Ce prix met à l'honneur l'ensemble des collaborateurs de Figeac Aéro, qui ont permis de constituer un acteur de premier plan de l'industrie aéronautique et de contribuer au dynamisme et à l'attractivité de notre pays. Nous sommes absolument ravis d'avoir été sélectionnés comme l'une des plus grandes entreprises en Europe.* »

Adrian Tripp, PDG de l'European Business Awards, a déclaré : « *Ces entreprises fantastiques sont les meilleures parmi les meilleures. Elles font preuve d'agilité et d'adaptabilité, d'innovation et de réussite financière, et elles créent un fort potentiel de croissance dans un marché mondial très concurrentiel. Ensemble, elles forment une communauté d'affaires plus solide en Europe et créent un avenir meilleur pour nous tous.* »

Jean Stephens, PDG de RSM, le sixième réseau le plus important au monde de sociétés indépendantes d'audit, de fiscalité et de conseils, a déclaré : « *La qualité des finalistes de la compétition de cette année est absolument remarquable. L'extraordinaire esprit d'entreprise, l'innovation, le leadership et le sens des affaires dont font preuve les récipiendaires du Ruban d'Honneur et l'ensemble des lauréats des diverses catégories montrent tout ce qui peut être accompli dans des conditions de marché difficiles. Toutes les entreprises impliquées rendent honneur à leurs pays respectifs et nous leur souhaitons un énorme succès pour l'avenir.* »

Lors de la compétition 2015/16, tous les marchés des membres de l'Union européenne étaient représentés, ainsi que la Turquie, la Norvège, la Suisse, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le chiffre d'affaires combiné de ces entreprises dépasse 1 200 milliards d'euros et elles emploient plus de 2,5 millions de personnes.

Soutenus depuis leur création par leur sponsor et promoteur principal, RSM, les European Business Awards en sont maintenant à leur 10e édition, et leur objectif principal est de soutenir le développement d'une communauté d'affaires plus forte et plus prospère dans toute l'Europe. Les sponsors et partenaires additionnels des Awards incluent UK Trade and Investment, ELITE et PR Newswire.

Pour tout complément d'information sur l'European Business Awards ou RSM veuillez visiter le site <http://www.businessawardseurope.com> ou <http://www.rsm.global>, ou nous suivre sur Twitter à @rsmEBA

## A PROPOS DE FIGEAC AERO

Le Groupe FIGEAC AERO, partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. Groupe international, fort d'un effectif de plus de 1 900 salariés, FIGEAC AERO est présent en France, aux Etats-Unis, au Maroc, au Mexique et en Tunisie. Au 31 mars 2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 252,6 M€ et le portefeuille de commandes s'élève à 3,9 Mds €.

### FIGEAC AERO

Jean-Claude Maillard  
Président Directeur Général  
Tél. : 05 65 34 52 52

### ACTUS Finance & Communication

Corinne Puissant  
Relations Analystes/Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 77  
[cpuissant@actus.fr](mailto:cpuissant@actus.fr)

Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par FIGEAC AERO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et FIGEAC AERO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.